

M. Vuillemot favorable à un binôme PCF-PS

Décidément, les résultats de l'élection présidentielle n'en finissent plus de rebattre les cartes à gauche pour les législatives dans la 7^e circonscription (1). Alors qu'à l'issue du premier tour le maire de La Seyne Marc Vuillemot annonçait céder sa place de suppléant auprès du jeune socialiste Jimmy Coste, avant que ce dernier accepte de devenir lui-même suppléant de l'écologiste Denise Reverdito, voilà que la position du PCF (voir *Varmatin d'hier*) pourrait encore bouleverser la donne. C'est en tout cas ce que souhaite Marc Vuillemot, qui a salué hier « l'initiative de la fédération varoise du Parti communiste français, proposant une autre forme d'unité, avec, pour les huit circonscriptions, trois candidatures de la France Insoumise, trois candidatures du PCF, et deux candidatures d'écologistes ou socialistes ayant porté le projet de Benoît Hamon ». Les trois candidatures communistes étant prévues dans les 2^e, 6^e et 7^e circonscriptions. « Pour la 7^e circonscription de l'aire seynoise, si les Verts

avec lesquels les socialistes locaux ont conclu un accord se retrouvent dans l'entente proposée par le PCF », le maire de La Seyne se déclare donc « favorable à un binôme composé d'un(e) candidat(e) communiste ayant pour suppléant Jimmy Coste, animateur varois des jeunes socialistes, soutien de Benoît Hamon, initialement désigné comme candidat titulaire par le PS. » Un partenariat qui lui paraît « cohérent avec la réalité locale et la démarche unitaire qui prévaut depuis des années à La Seyne ». D'autant plus, ajoute Marc Vuillemot, que « trois des huit candidats désignés par le Parti socialiste pour l'élection législative dans le Var s'autorisent à se réclamer de "La République en marche" de M. Macron, sans qu'il leur en soit apparemment fait grief par les instances statutaires du parti. » Il reste encore huit jours pour choisir la paire de candidats définitive... et ses couleurs, la clôture des candidatures étant fixée au 19 mai.

A. F.

1. Cantons de La Seyne, Saint-Mandrier et Six-Fours, communes de Bandol et Sanary.